



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2022

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mercredi 9 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 2 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	30	
Absents représentés	3	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Jean-François MAUME, Gilles REYROLLE, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Damien PESSOT

représenté par Jean-Paul CUZIN

Francis GAUMY

représenté par Christian DURANTIN

Marie-Laure LANCIAUX

représentée par Dominique MOLLE

Yaëlle-Mathieu PEGART a été nommée secrétaire de séance.

01. 2022/01/01 - Détermination du nombre d'adjoints au maire - détermination du rang du nouvel adjoint au maire

M. le Maire présente le rapport.

Considérant la démission de M. Aurélien BAZIN du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de M. Patrick NEHEMIE du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de M. Damien PESSOT du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de Mme Patricia REMY adjointe au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité par 22 voix Pour, 5 Non participation au vote de M. Olivier Devise, Mme Hélène Veilhan, Mme Dominique Molle (pouvoir de Marie-Laure Lanciaux), M. François Ulrich et 6 abstentions :

- **DETERMINE** le nombre d'Adjoints au Maire en maintenant le nombre de postes à 9,
- **DECIDE** que les nouveaux adjoints au Maire seront choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder et occuperont le même rang que l'élu démissionnaire occupait précédemment, c'est-à-dire 1^{er} adjoint au Maire, 3^{ème} adjoint au Maire, 5^{ème} adjoint au Maire et 8^{ème} adjointe au Maire.

02. 2022/01/02 - Election des 1er, 3ième, 5ième et 8ième adjoints au maire au scrutin de liste

Considérant la démission de M. Aurélien BAZIN du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de M. Patrick NEHEMIE du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de M. Damien PESSOT du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Considérant la démission de Mme Patricia REMY adjointe au Maire, acceptée par M. le Préfet le 27/01/2022 est parvenue en mairie le 31/01/2022.

Suite à l'appel à candidatures lancé par M. Le Maire ;

Considérant la seule candidature déclarée, celle de M. Patrick NEHEMIE, 3^{ème} Adjoint au Maire ;

Considérant le résultat du vote des membres du Conseil Municipal se décomposant comme suit :

- Non participations au vote : 5 (M. Olivier Devise, Mme H  l  ne Veilhan, Mme Dominique Molle (pouvoir de Marie-Laure Lanciaux), M. Fran  ois Ulrich)
- Nombre de votants : 28
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprim  s : 22

Ont   t   proclam  s adjoints et imm  diatement install  s les candidats figurant sur la liste conduite par M. Patrick NEHEMIE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous.

1^{er} Adjoint Patrick NEHEMIE

3^{  me} Adjoint Christian DURANTIN

5^{  me} Adjoint Guy PICARLE

8^{  me} Adjointe Ya  lle MATHIEU-PEGART

03. 2022/01/03 - Fixation des indemnit  s de fonction

Le Conseil Municipal apr  s avoir d  lib  r      la majorit   par 24 Voix Pour et 5 Non participation au vote de M. Olivier Devise, Mme H  l  ne Veilhan, Mme Dominique Molle (pouvoir de Marie-Laure Lanciaux), M. Fran  ois Ulrich et 4 abstentions :

DECIDE que M. Patrick NEHEMIE 1^{er} Adjoint au Maire, M. Christian DURANTIN 3^{  me} Adjoint au Maire, M. Guy PICARLE 5^{  me} Adjoint au Maire et Mme Ya  lle MATHIEU - PEGART 8^{  me} Adjointe au Maire percevront les indemnit  s de fonction pr  vues dans la d  lib  ration n  2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020.

04. 2022/01/04 - R  novation   nerg  tique du groupe scolaire Jean Zay :

Europe/demande de subvention au titre du fond europ  en de d  veloppement r  gional (FEDER) - Etat/contrat de relance de transition   cologique : demande de subvention au titre de la dotation de soutien    l'investissement local (DSIL) - Conseil d  partemental/demande de subvention au titre du fond intervention communal (FIC)

Le Conseil Municipal apr  s avoir d  lib  r      la majorit   par 22 Voix Pour et 7 Non participation au vote de M. Olivier Devise, Mme H  l  ne Veilhan, Mme Dominique Molle (pouvoir de Marie-Laure Lanciaux), M. Fran  ois Ulrich, Mme Aline Faye, M. Jean-Fran  ois Maume et 4 abstentions :

- **SOLLICITE** des subventions au titre du FEDER    hauteur de 900 000   , de la DSIL    hauteur de 2 000 000    et du FIC    hauteur de 333 000    afin d'anticiper les financements sur ce projet.

05. 2022/01/05 - Assurance des risques statutaires-contrat groupe Sofaxis (CNP) - modification des taux de cotisation et de remboursement pour les agents affili  s CNRACL

Le Conseil Municipal apr  s avoir d  lib  r      la majorit   par 28 Voix Pour et 5 abstentions :

- **APPROUVE** la seconde alternative soit la proposition avec un taux de remboursement des indemnit  s journali  res    90% et une cotisation    9,35% au titre de l'ann  e 2022 ;

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

06. 2022/01/06 - Conventions d'adhésion centrales d'achat

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Hervé Grandjean :

- **APPROUVE** les termes des conventions d'adhésion aux centrales d'achat suivantes pour la durée du mandat :
 - o CENTRALIS ;
 - o Centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) ;
 - o Centrale d'achat de la région Auvergne-Rhône-Alpes (REGAL) ;
- **AUTORISE** la signature des conventions d'adhésions aux différentes centrales d'achat pour la durée du mandat et pour les montants annuels d'adhésion suivants :

COÛT D'ADHESION CENTRALES D'ACHAT	
CENTRALIS	Aucun frais d'adhésion à la centrale d'achat
CAIH	200 € par an par marché
REGAL	1 500 € pour une commune de plus de 10 000 habitants + participation annuelle en fonction des marchés

- **DELEGUE** au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services des centrales d'achats déterminées, en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

07. 2022/01/07 - Modalités de délivrance des concessions funéraires

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :

- **PROLONGE** la mesure de non délivrance par anticipation de concession pleine terre, de case de colombarium, de cavurnes et de continuer à attribuer ces emplacements uniquement sur présentation d'un certificat de décès;
- **FIXE** à cinquante le nombre d'emplacements disponibles qui permettra de supprimer cette règle restrictive.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 23H15.

M. Le Maire lève la séance à 23H40.